RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
9EME AVENUE
SCI au capital de 7000 EUROS
Siège social : 346 bd Romain Rolland-13009 MARSEILLE
R.C.S. MARSEILLE 899 624 258

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 29 octobre, à 19 heures, les associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 9EME AVENUE, Société Civile Immobilière au capital de 7000 Euros divisé en 384350 parts sociales de 0.1821 Euros chacune se sont réunis au siège de la Société.

Lesdits associés consultés sont les suivants :

- Monsieur Jorge VALERO NAVARRO, propriétaire de 56 480 parts, numérotées 1 à 56 480, ci.....56 480 parts

- Monsieur Clément GARCIA, propriétaire de 56480 parts numérotées 63715 à 112 960, ci.....49 246 parts

- Madame Julie POUZENC, propriétaire de 49 246 parts, numérotées 112 961 à 162 206, ci49 246 parts

- Madame Cécile RAVARD, propriétaire de 56 480 parts, numérotées 169 441 à 225 920, ci.....56 480 parts

- Monsieur Laurent KARAKHANIAN , propriétaire de 56 500 parts, numérotées 225 921 à 282 420, ci.....56 500 parts

- Monsieur Laurent PILLARD, propriétaire de 56 480 parts, numérotées 282 421 à 338 900, ci.....56 480 parts

- Monsieur Julien BIAUX, propriétaire de 45 450 parts, numérotées 338 901 à 384 350.....45 450 parts

- Madame Fanny CARORINO, propriétaire de 14 468 parts, numérotées 56 481 à 63 714 et 162 207 à 169 440.....14 468 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital de la Société:
TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE384 350 PARTS

Seuls associés.

La séance est ouverte sous la présidence de Laurent PILLARD, cogérant de la société doyen en âge, qui constate et déclare que les associés présents ou représentés détenant ensemble l'intégralité des 384 350 parts composant le capital social, l'Assemblée Générale peut, dès lors, valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de chaque membre de l'Assemblée Générale :

- la feuille de présence de l'Assemblée, certifiée exacte par le Président et le secrétaire de séance et à laquelle sont demeurés annexés les pouvoirs donnés par les associés représentés par un mandataire
- un exemplaire des statuts de la Société
- le texte des résolutions proposées

[redacted]

[redacted]

Sur l'invitation de son Président, l'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et donne acte au gérant de la régularité de sa convocation, chaque membre de l'Assemblée reconnaissant et déclarant, en outre, être bien informé des questions dont il va être débattu et avoir pu prendre, en temps utile, connaissance des rapports et documents soumis à la présente Assemblée.

Monsieur le Président rappelle que l'Ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- examen de la modification de l' article 7 des statuts,
- S'il y a lieu les pouvoirs à donner pour l'exécution des formalités de publicité
- Questions diverses.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide que l' article 7 des statuts relatif à la répartition des parts sociales sera remplacé par les dispositions ci-après et ce, à compter du 1er février 2023 :

Article 7- capital social

A la suite de la cession intervenue ;
Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLE EUROS (7 000 €) correspondant au total des apports.
Il est divisé en 384 350 parts de 0.01821 d'euro chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 384350, et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- Monsieur Jorge VALERO NAVARRO, propriétaire de 56 480 parts,
numérotées 1 à 56 480, ci.....56 480 parts

- Monsieur Clément GARCIA, propriétaire de 56480 parts
numérotées 63715 à 112 960, ci.....49 246 parts

- Madame Julie POUZENC, propriétaire de 49 246 parts,
numérotées 112 961 à 162 206, ci49 246 parts

- Madame Cécile RAVARD, propriétaire de 56 480 parts,
numérotées 176 675 à 225 920, ci.....49 246 parts

- Monsieur Laurent KARAKHANIAN , propriétaire de 56 500 parts,
numérotées 225 921 à 282 420, ci.....56 500 parts

- Monsieur Laurent PILLARD, propriétaire de 56 480 parts,
numérotées 282 421 à 338 900, ci.....56 480 parts

- Monsieur Julien BIAUX, propriétaire de 45 450 parts,
numérotées 338 901 à 384 350.....45 450 parts

- Madame Fanny CARORINO, propriétaire de 14 468 parts,
numérotées 56 481 à 63 714 et 162 207 à 176674.....21 702 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital de la Société:
TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE384 350 PARTS

[redacted]

JB LK F.C

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, prenant en considération l'adoption des résolutions ci-dessus, confère par les présentes et pour autant que de besoin tous pouvoirs :

- à Monsieur Laurent PILLARD, cogérant de la Société, à l'effet de constater, de la modification ci-dessus apportées aux statuts ainsi que pour accomplir ou faire accomplir toutes formalités de publicité et de communication utiles.

- et au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer les formalités légales d'enregistrement et du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés où partout ou besoin sera.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par



